



Projet pédagogique

PALAVAS LES FLOTS

9/17 ans

Du 31 juillet au 5 août
2017



Les organisateurs

Organisateur 1

Nom : Centre Social et Culturel Suzanne COULOMB

N° de déclaration du séjour : 0580051SV000316-J01

Coordonnées

- **du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb** :
Adresse : 15 rue de Berry – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Téléphone : 03 86 28 20 96
Courriel : info@centresocialcosne.org ou direcion@centresocialcosne.org
Site internet : Centre Social et Culturel Cosne

Le Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb a pour compétence **la mise en œuvre de la politique enfance – jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes Loire et Nohain.**

La raison d'être ...

1- Les buts du Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb :

- **Coordonner et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et services à caractère social et culturel, au profit de personnes appartenant à plusieurs catégories d'âge.**
- **Etre accessible à l'ensemble de la population sans discrimination de principe**
- **Assurer la participation effective des usagers du centre à la gestion et à l'animation globale (individus et groupes)**
- **Accueillir, promouvoir et éventuellement associer tout groupement dont les buts sont compatibles avec ceux du centre, et qui adhère aux dispositions de règlement intérieur**
- **Assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la collectivité où il est inséré.**

2- Les orientations éducatives

Axes éducatifs majeurs :

- Développer la personnalité de chacun
- S'ouvrir au monde et à ses réalités
- Apprendre la vie en collectivité
- Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action

Le secteur enfance/jeunesse travaille dans une logique de coéducation et de co-construction avec les partenaires sociaux, éducatifs et culturels du département (la ville de Cosne, la Fédération des Centres Sociaux, les établissements scolaires).

Organisateur 2 :

Nom : Mairie de Cosne –Cours-Sur-Loire par le biais de son CCAS (Centre Communal d'Actions sociales)

Coordonnées : Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages - BP 123 58206 Cosne-Cours-sur-Loire CEDEX. Tél : 03.86.26.50.00

Chaque année, la Municipalité organise la Semaine Jeunes via son Centre Communal d'Action Sociale pour permettre aux jeunes cosnois de partir en

vacances. Comme les années précédentes, le séjour est offert par le CCAS. Les conditions de participation sont les mêmes que pour le séjour, à savoir :

- être cosnois,
- être âgé de 11 à 17 ans,
- effectuer quelques heures de volontariat auprès de partenaires sociaux de la commune, tels Les Amis de l'Hôpital, le Centre Social et Culturel Suzanne Coulomb, l'objectif étant de découvrir le monde du bénévolat, de l'entraide et du partage.

Permettre à de jeunes cosnois âgés de 11 à 17 ans de pouvoir profiter d'une semaine de vacances

Cette année, 15 jeunes inscrits au CCAS participent à cette action .

L'équipe :

- 1 directrice : Corine ROCHE diplômée BAFA + BPJEPS LTP
- 1 adjoint et animateur : Cyril BRAQUEHAIS Diplômé BAFA
- 2 animateur diplômé BAFA : Jennifer Yvé et Anaël Leconte
- 1 animateurs diplômés BAFA avec SB (Surveillant de baignade) : Jonathan Bourmaud

Les locaux :

- Camping 4* Les roquilles,
- 267 avenue St Maurice
- 34250 PALAVAS LES FLOTS

Transport :

Voyage en train en 2^{nde} classe

Aller :

8h02 intercitys 5908 – 1h47 de trajet

9h49 Paris Bercy – correspondance 1h09 : le temps de changer de gare et d'accéder au train

10h58 Paris gare de Lyon – TGV 6611 – 1h58 de trajet

12h56 Lyon Part Dieu – correspondance 40minutes

13h36 Lyon Part Dieu TGV 5332 – 1h54 de trajet

15h30 Montpellier St ROCH

Un autocar nous prend en charge afin de nous accompagner jusqu'à notre camping.

Retour :

Un autocar vient nous chercher au camping pour nous accompagner à la gare

13h26 Montpellier St Roch – TGV 6210 – 3h21 de trajet

16h47 Paris gare de Lyon – correspondance 1h18 le temps de changer de gare et d'accéder au train

18h05 Paris Bercy – intercitys 5917 – 1h54 de trajet

19h59 gare de Cosne Cours sur Loire

Sur place, nous aurons un minibus de 9 places ainsi que 14 vélos pour nous déplacer.

Le public

Les jeunes de 9 à 17 ans :

40 jeunes venant de Cosne, du département, de la région ou plus.

C'est un public mixte,

L'équipe a décidé de séparer ce groupe en 2 tranches d'âge 9/13 ans et 14/17 ans et donc de mettre en place deux camps distincts.

L'équipe 9/13 ans et 14/17 ans doit s'adapter à ce public préados/ados en le motivant. Elles doivent leur permettre d'évoluer, grandir et acquérir une plus grande autonomie.

Elles peuvent organiser des animations en communs sur des temps définis.

L'équipe

L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public. Nous sommes avant tout des agents de relation ; de fait, il nous appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Notre rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

Les rôles de chacun :

La directrice :

La directrice du centre a un rôle fondamental. Elle est la garante du bon fonctionnement du centre, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains. Elle rend régulièrement compte à la directrice du centre Social et Culturel.

Elle doit être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs.

La directrice :

- Est responsable des enfants et du personnel.
- Assure le bon fonctionnement du centre, en étant garant de la législation en vigueur.
- Rédige le projet pédagogique et garanti son application.
- Assure le suivi des réunions d'équipe, l'évaluation des actions.
- Contrôle le travail de chacun, aménage et répartit les rôles.
- Rend compte à la Direction du Centre Social du fonctionnement du séjour, par la réalisation de compte rendus écrits ou de réunions.

L'adjoint pédagogique : aide et soutient la Directrice dans ses responsabilités administratives, il est garant de l'application sur le terrain du projet pédagogique et portera une attention particulière à la relation d'aide, à l'explication, à la mise en relation avec les situations vécues et les options éducatives.

Il veillera à l'application et au bon fonctionnement des projets d'animation et des différents projets d'activités.

L'assistant sanitaire : Ce rôle sera tenu par la Directrice. Elle doit s'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison (l'équipe doit prendre les fiches en sorties), elles gèrent les pharmacies, elle tient à jour les trousseaux de premiers secours, et elle veille à la bonne tenue du registre des soins.

L'équipe d'animation :

- Définie les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- Prépare son activité : le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers.
- Prépare sa sortie : pique-nique, fiches sanitaires, liste des enfants, pharmacie, goûters à emporter si besoin
- Motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation.
- Mène l'animation, en assurant la sécurité du groupe.
- Vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité.
- Fait un point, une évaluation, un bilan du stage ou grosse animation proposé.
- Est responsable des enfants qui lui sont confiés.

Les animateurs : ils permettent aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Ils mettent leur patience et leur disponibilité au service des enfants. A tout moment ils sont garant de la sécurité physique et affective des enfants. Ils doivent proposer des activités certes mais des

activités qui permettent la découverte de choses nouvelles une ouverture d'esprit à la portée de tous. Leur investissement auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite de la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question.

Autres intervenants :

Il peut s'agir de prestataire d'activités sportives ou culturelles. Ils assurent la préparation, l'encadrement, le bon déroulement de leur activité. Néanmoins, nous restons responsables de notre groupe, notre rôle est de faciliter la menée de l'activité. Nous pouvons au besoin secondar le prestataire ou lui faciliter l'organisation. Nous l'informons également des enfants qui peuvent avoir des difficultés, des inquiétudes...nous appliquons les consignes de sécurité données.

En résumé :

Nous devons toujours garantir la sécurité physique et affective des enfants.

Nous sommes toujours responsables des enfants que nous accueillons.

Le projet de direction :

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. C'est pourquoi, les activités proposées permettront de valoriser l'enfant.

L'équipe d'animation disposera de fiches actions qui permettront de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'activité en question.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants en amont du séjour, pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, de sécurité ou d'encadrement ne le seront pas. Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais forcer.

En résumé :

L'activité est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités motrices et intellectuelles.

L'activité peut être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se dérouler en toute sécurité.

L'enfant a le droit de participer ou pas, dans la mesure où cela est possible, et l'équipe doit toujours être disponible pour écouter, discuter, proposer une réponse adaptée.

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du séjour les points suivants :

Pour l'enfant :

Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant.

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public.
- En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles.
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants.
- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant.

S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective.

- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.
- En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences.
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement.

Développer l'apprentissage de l'autonomie.

- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs.
- En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire.
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte.
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles.
- En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites.

En impliquant les enfants dans les différentes tâches ménagères : élaborer des menus, faire les courses, faire la cuisine, mettre le couvert, faire la vaisselle, entretenir les lieux, etc.

Pour les parents :

Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire.

- En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale.
- En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant.

Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre.

- En permettant aux parents de suivre l'évolution du séjour par les réseaux sociaux, etc.

Pour la structure:

Affirmer notre place de structure associative.

- En assurant une bonne communication avec l'extérieur.
- En travaillant avec les partenaires locaux.

6

Assurer une image de qualité de notre service.

- En répondant au plus près aux attentes et besoins locaux.
- En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission.

Pour l'équipe d'encadrement :

Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail.

- En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les employés.
- En permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (formation, conseils, échanges...)
- En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

Les principaux axes de travail

L'équipe de direction se donne pour principaux buts :

-De former son équipe (animateurs et adjoints pédagogiques) aux différentes techniques éducatives

-De connaître l'enfant et sa famille.

L'enfant pour se construire a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

-De favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi nous proposons aux enfants :

-Des activités qui leur permettront de découvrir d'autres espaces d'expérimentation.

-De soutenir le développement de la socialisation.

L'équipe d'animation doit favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, elle porte une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel, tolérance par rapport aux jeux collectifs...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier.

- En temps libre et en temps d'accueil, l'animateur proposera des jeux de société et des jeux coopératifs, (le temps libre se différencie de la garderie, les animateurs sont acteurs).

- Des forums de discussions par groupe sont proposés aux enfants afin qu'ils expriment leur ressenti.

-De veiller à l'intégration physique, morale et affective des enfants.

Le cadre, les règles, la loi

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du camp. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (Surveillant de baignade, prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- De se sentir en sécurité.

- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.

- De discuter avec l'adulte sur le respect ou non-respect des règles, sur la loi.

7

A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet.

- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.

- D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la loi.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).

- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation).

- Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avant les enfants et cela ne servira à rien).

- Utiliser un sifflet en dehors des activités sportives, surtout de manière abusive et près des enfants (si les enfants sont loin, n'hésitez pas à vous déplacer, si c'est pour une question de chahut, essayer de trouver une solution qui soit acceptable pour tous : attendre le calme, chanter une chanson, etc.)
 - Ne dites pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles !)
 - Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte.
 - N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue (mieux vaut ne rien dire du tout.)
 - Ne pas brimer, dévaloriser, insulter ou humilier l'enfant. Ce n'est pas tolérable !
- Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

En résumé :

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Le cadre défini d'abord un espace de sécurité et de libertés pour tous.

PROJET PEDAGOGIQUE

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés : d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en oeuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

INTENTIONS EDUCATIVES	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES MOYENS
<p>L'ALSH pour apprendre et s'épanouir : Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme</p> <p>Privilégier la découverte et l'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein d'un groupe. -Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs. -Respecter les rythmes individuels de l'enfant <p>Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'opposé d'une conception occupationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> -Leur donner de l'autonomie, une liberté de choix (dans un certain cadre). -Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins. -Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer, se dépasser et s'épanouir au sein d'un groupe. -Diversifier au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun. -Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités. - Permettre aux enfants de créer eux-mêmes leur planning d'activités 	<p>Possibilité de mettre en place des temps « libres » pour les 14/17 ans par petits groupes de 3 ou 4 jeunes et sous certaines conditions : pouvoir être joignable par téléphone, règles à respecter.</p> <p>Possibilité pour les plus jeunes de se déplacer en autonomie dans le camp et ses alentours sous les mêmes conditions que les plus de 14 ans.</p> <p>Mettre en place des activités adaptées aux jeunes 9/13 ans et 14/17 ans avec pour certaines la possibilité de mixer les groupes.</p> <p>Mise à disposition d'un ordinateur, de documents, de matériel pédagogique</p> <p>Proposer un planning dans lequel les enfants pourront choisir l'activité qu'il souhaite faire.</p> <p>Permettre aux enfants d'aller chercher des informations dans le camping, auprès de l'office du tourisme, etc.</p>

<p>Le camp pour se détendre Assurer la sécurité physique et affective des enfants</p> <p>Privilégier l'Espace de jeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable. - Respect des rythmes de chaque enfant - Garantir la sécurité des enfants indispensable à son bien-être. - Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes. - Favoriser l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter et appliquer le règlement intérieur. - Proposer des réunions enfants /animateurs. - Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement. - Donner des repères clairs aux enfants, instaurer des règles de vie - Aménager le camp comme un espace de jeu perceptible par les enfants. - L'enfant doit percevoir le camp comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser l'initiative, doit être stimulante. - Eviter toute rigidité dans les modes de fonctionnement confort pour l'adulte, mais illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives. 	<p>Mise en place d'un système de drapeau vert ou rouge pour permettre aux jeunes de se lever le matin, organisation d'un temps d'accueil le matin pour éviter de réveiller les copains,</p> <p>Un animateur référent par groupe pour permettre aux jeunes de se repérer</p> <p>Proposition de jeux de société modernes, Mise à disposition de matériel pédagogique, de jeux de raquettes, de ballons, de boules de pétanque, etc.</p>
--	---	---	---

<p>Le séjour pour vivre ensemble ! Favoriser la socialisation de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe. -Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'esprit de groupe et la mixité. -Intégrer l'enfant dans des tâches courantes. -Développer son esprit d'entraide, de partage à travers des activités communes. - Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres. - L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité, de partage. - Privilégier la communication entre les acteurs (parents, enfants, animateurs). -Favoriser une démarche de projet où les enfants sont parties prenantes afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, leur permettre de prendre place dans leur environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Que les animateurs soient soucieux des règles et les fassent appliquer. -Mise en place d'activités mixtes et des rencontres entre les différents groupes sur certaines activités (grands jeux, temps calmes...) -Faire participer les enfants au rangement, aux différentes tâches ménagères. -Valoriser l'enfant, le mettre en confiance, animateurs à l'écoute. Propositions des enfants au cours de forums de discussions avec les adultes. Retour et évaluation des enfants sur les activités mises en place. -Proposer sur le séjour des activités diverses et variées.
--	--	--	--

HYGIENE ET SANTE (cf réglementation 2010)

PIQUE NIQUE :

-Respect des températures dans les glacières.

-Chaine du froid respectée : du réfrigérateur à la glacière et de la glacière à la consommation.

Les familles doivent fournir le pique-nique dans un sac isotherme avec pain de glace pour le lundi midi. Si elles ne peuvent pas, l'animateur en charge de l'organisation de la sortie, devra récupérer les aliments frais afin de noter le nom de l'enfant et les mettre dans une des glacières du centre social avec pains de glace, mis à leur disposition.

Contrôle sanitaire :

Le lieu d'isolement : le camp dispose d'une tente infirmerie permettant d'isoler les malades. Si un enfant devait être isolé, il lui sera proposé un lieu au calme avec un matelas afin que celui-ci puisse s'allonger.

Les trousse des premiers secours, à prendre lors des sorties seront rangées dans le local.

Le registre des soins : Le registre des soins est tenu par les personnes qui soignent les enfants, il doit être tenu à jour de manière journalière.

Tous les soins, quels qu'ils soient doivent être consignés sur le registre.

Les animateurs retranscrivent les soins donnés lors des sorties sur le registre général du centre.

Allergies et consignes de santé : un registre à la disposition de tout le personnel est à disposition pour vérifier les allergies des enfants, ainsi que les consignes de santé.

Dossier médical de l'enfant : La fiche sanitaire est remplie par les parents.

L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.

La vie quotidienne :

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

Le repas, le goûter :

La préparation se fait par les jeunes.

Les enfants prennent leur repas entre 12h00 et 13h15.

Afin de permettre une meilleure relation entre les enfants et les animateurs, les tables seront installées par groupe de 8 couverts maximum.

Pendant le temps du repas, les animateurs mangent avec les enfants ; Le rôle de l'équipe est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun. Nous serons vigilants aux régimes alimentaires. Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange

entre les enfants et entre les enfants et les adultes. Les enfants se servent proprement ; l'animateur veille au partage équitable des plats. Il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (sensibilisation, repas à thème, animateur déguisé...).

Le goûter est pris entre 16h00 et 16h45. Nous veillons également à ce que le goûter soit consistant et équilibré, sans pourtant être excessif. Les animateurs ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse envers l'équipe.)

La toilette :

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants.

En résumé :

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne, comme étant aussi important que toute activité de loisirs. L'animateur à un rôle à tenir, et doit être soucieux du respect des règles (d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments qu'il vit dans sa journée.

Il n'y a pas de corvées dans notre séjour, ces temps font partie de notre vie quotidienne.

ORGANISATION DU SEJOUR :

Objectifs opérationnels	Moyens
Facilité le mode de déplacement durant les changements de trains ou de gare	Diviser le groupe en 4 avec un animateur référent
Le matin :	Camp délimité en 2 groupes : 9/13 ans et 14/17 ans
Réveil échelonné entre 7h et 10h	1 drapeau rouge ou vert (ou un smiley souriant) permettra aux jeunes de leur signaler l'autorisation de se lever
Petit déjeuner : 7h/9h30 hors temps d'activité	1 animateur + 2 enfants de chaque tranche d'âge pour la préparation du petit déjeuner
Repas	2 ou 3 groupes pour la préparation des repas Etablir un tableau des tâches ménagères Etablir un tableau avec les menus Les courses seront faites en fin d'après-midi.
Douches	Les douches seront prises le soir pour tout le monde ou le matin pour

	certains avant 9h30 9/13 ans avant le dîner, 14/17 ans après le dîner Un animateur par jour sera désigner pour la surveillance des douches;
Temps d'activité	Etablir un tableau avec les plannings d'activité sur lequel les enfants pourront s'inscrire
Temps libres	Autoriser les sortie en ville pour les jeunes de plus de 14 ans par petits groupes de 3 ou 4.
Veillées	Les enfants se verront proposer des veillées sur le camp organisé par un animateur, sur le camping par les animateurs du camping, en ville par la municipalité et les différentes associations. Les jeunes devront eux-mêmes partir à la recherche d'informations.
Coucher	22h30/23h pour les 9/13 ans 23h30/00h00 pour les 14/17 ans
Retour	Contrairement à l'aller, les enfants pourront créer leur propre groupe.
Tabac	Définir une zone en dehors du camp Pas d'achat sur place Seul les jeunes ayant une autorisation parentale pourront fumer Interdiction de fumer pendant les activités Interdiction aux non fumeurs de les accompagner Une pause cigarette pourra être possible devant la gare de Lyon
Amour	Pas de mixité dans les tentes Discussion et prévention sur les relations Pas d'interdiction mais très fortement déconseillée !
Téléphone	Interdiction pendant les activités, repas, vaisselle, etc. Le téléphone est autorisé pendant les temps libres. Ils sont sous la responsabilisation des enfants si perte, vol ou dégradation.
Photo sur les réseaux sociaux	Les animateurs devront passer un message de prévention auprès des jeunes.

Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Journée type :

7h00/10h00 : réveil échelonné/petit déjeuner/jeux calme/vaisselle

10h00/11h45 : activités

11h45/14h00 : Préparation du repas / repas / vaisselle

14h00/16h00 : activités

16h00/16h45 : goûter

16h45/17h30 : temps libres

17h30/18h45 : douches/courses/temps libres pour les 14/17ans

18h45/20h00 : préparation du repas/ repas/ vaisselle

20h00/21h30 : douches pour les 14/17 ans/ temps libres pour les 9/13 ans

21h30/23h00 : veillées

23h00/23h30 : coucher pour les 9/13 ans/ temps libres pour les 14/17 ans

23h30/00h00 : coucher des 14/17 ans / réunions des animateurs

L'évaluation du projet s'inscrit dans une évaluation plus globale du travail que nous menons actuellement, pour la définition d'une politique enfance jeunesse sur la commune.

C'est pourquoi, nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs sur cette période.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet.

Par exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?

- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (caractéristique du public, projet éducatif)

- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre.

Outils utilisés pour évaluer

- Evaluation avec les jeunes, prise en compte de leur parole
- Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.